

Jean-Matthieu MARO
Conseiller municipal

Monsieur Guy TAECK, Maire de Favières
Mairie de Favières
77 rue de l'Église
80120 Favières

Lettre également adressée par mail à l'adresse : mairie-de-favieres@orange.fr

Lettre remise en main propre en deux exemplaires

Favières, le 04 avril 2025

Objet : Questions diverses pour le Conseil Municipal du 04/08/2025

Monsieur le Maire,

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 8 avril prochain. Veuillez trouver mes questions pour cette séance.

A.1) Entretien de nos cours d'eaux : où en sommes-nous ? Quelles ont été les dernières actions menées dans le village depuis le dernier conseil municipal ?

A.2) Lettre de Mme et M. LAGUILLIEZ à propos de l'entretien de la rivière de Favières qui passe derrière chez eux : aucune réponse ne leur a été faite, comptez-vous leur répondre ?

A.3) Demande de Mme et M. TELLIER Jacques pour le fossé : en attente d'une confirmation écrite de votre part à la suite de notre visite ;

A.4) Buse route de Becquerel (M. BAUDOIN) : quand irons-nous sur place ?

A.5) Arbre tombé dans la rivière de Favières il y a plusieurs mois (au bout de l'impasse du Levant / Rivière) : a-t-il été enlevé par le propriétaire ? Sinon, quelles mesures avez-vous prises ?

B) Sécurité des jeux pour enfants de plein air et du terrain multisports au jardin environnemental : M. Pascal TELLIER a souligné il y a plusieurs mois l'importance d'une vérification régulière des jeux pour enfants et du terrain multisports en 2024. L'état fortement dégradé du tourniquet avait été signalé. Quelles actions ont été menées pour sécuriser ces équipements ?

C) Entretien de nos routes : l'utilisation du macadam à froid cet hiver a permis de neutraliser un bon nombre de nids de poules et de bas-côtés dangereux, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Des habitants m'ont demandé s'il était possible de goudronner devant chez eux, l'espace entre le portail et la route, leur sortie/parking de véhicule. Quelle est la position de la municipalité à ce sujet ?

D) Fonctionnement des commissions municipales : pourriez-vous rappeler le fonctionnement des commissions et leurs prérogatives ? Sont-elles décisionnaires ? Les sujets sont-ils appelés à être évoqués en Conseil Municipal avant toute prise de décision ?

E) On m'a informé que vous vous seriez excusé auprès d'un habitant de Favières (M. PACZECK ?), car soit disant deux conseillers municipaux (dont je ferai partie) se seraient introduits sur son terrain sans son autorisation. Pourriez-vous me préciser ou réfuter ces allégations ?

F) Itinéraires vélo : je profite du point n°6 sur les itinéraires de randonnées pour rebondir sur le sujet des itinéraires cyclables que nous avions abordés en commission voirie, je m'étonne de ne pas les voir apparaître à l'ordre du jour et de ne pas avoir eu de retour suite à ma dernière relance, le 12 mars 2025.

G) Parterres fleuris : un nouvel espace fleuri est en train d'être aménagé devant le panneau d'entrée du Village (côté Le Crotoy). Comment ces espaces fleuris sont-ils décidés ? Quels sont les critères ?

H) Prochaines manifestations : quels sont les dates des prochains évènements prévus ? (inaugurations, manifestations, fêtes, commémorations etc)

F) Bilan repas des Aînés : serait-il possible d'avoir un bilan concernant le repas des Aînés de mars ?
Nombre d'invitations, nombre de présents, coût pour la municipalité.

Je vous rappelle que les questions auxquelles vous ne répondrez pas oralement lors de la séance devront recevoir une réponse écrite de votre part.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, l'assurance de ma considération,

Jean-Matthieu MARO